



MAIRIE  
DE  
**RIGNIEUX LE FRANC**  
01800

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juillet 2024

### PROCES VERBAL DE SEANCE

#### Commune de Rignieux-le-Franc

Date de convocation : 11 Juillet 2024

date d'affichage du : **11 Juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal PAIN, Maire.

Nombres de membres en exercice : 14 - Nombre de présents : 9 - nombre de pouvoirs : 0 Nombres de votants : 9
---

<b>Membres présents</b> : PAIN Pascal, BOBAND Céline, BOILEAU Pierre, CHOMEL Lionel, KLEIN Aurélie, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, RIGOLLET Maryse, THOMAZET Fabien,
--

<b>Membres absents excusés ayant donné mandat de vote</b> : Néant
---

<b>Membres Absents Excusés n'ayant pas donné mandat de vote</b> : Mme BRICAUD Maryline, Mrs BERNARD Xavier, HOWSE Willy, ROSSI Jean-Yves, THIEVON Yves,
---

Le quorum étant atteint, le maire, Monsieur Pascal PAIN, ouvre la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil

Le Conseil Municipal a désigné **Monsieur THOMAZET Fabien**, pour remplir les fonctions de secrétaire.

<b>PROCES VERBAL</b>
----------------------

Le procès-verbal de la séance du 4 juin 2024 n'apporte aucune remarque de l'assemblée et est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

## DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR

### Délibération n°2024-31– MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET E-COMMUNICATION DE L'AIN (SIEA)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-20 et L. 5211-56 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 août 2018 portant modification de certaines dispositions des statuts du SIEA ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°DE202406079 en date du 26 juin 2024 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ;

Vu le projet de modification des statuts annexé à la présente délibération.

Considérant la nécessité de modifier les statuts du SIEA afin de permettre l'intervention du SIEA en tant que prestataire de services dans des domaines plus étendus que ce que permet la rédaction actuelle de l'article 2.7 des statuts.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification des statuts du SIEA afin de permettre la réalisation de prestations de services au bénéfice des communes membres, de collectivités territoriales, d'établissements publics de coopération intercommunale, de syndicats mixtes et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de l'expertise du SIEA.

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 2.7 - Mise en commun de moyens et activités accessoires – du paragraphe suivant :

*« 2.7.8. : Le SIEA pourra, à la demande d'un membre, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public de coopération intercommunale, d'un syndicat mixte et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de son expertise, assurer des prestations de services se rattachant à son objet et ses compétences, dans les conditions de l'article L. 5211-56 du CGCT et sous les réserves cumulatives :*

*Que le bénéficiaire de ladite prestation de service dispose d'un siège social domicilié sur le territoire national français ;*

*Que cette activité demeure accessoire ;*

*Que cette activité s'exerce dans le respect de l'application éventuelle des règles de la commande publique.*

*Une collectivité territoriale ou un autre établissement public de coopération intercommunale peut confier au SIEA dans le cadre des textes en vigueur, le soin de réaliser en son nom et pour son compte une opération sous mandat liées à ses activités.*

*La participation financière pour effectuer ces prestations comprendra les frais occasionnés par le service et les frais de structures nécessaires. »*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** dans leur intégralité les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération n°2024-32 – CONVENTION AVEC L’ASSOCIATION LAB « LIEUX ACCUEIL BEBES » POUR L’ANIMATION D’UN RELAIS PETITE ENFANCE ITINERANT**

Monsieur le Maire fait part à l’assemblée de la proposition de convention avec l’association LAB « Lieux Accueil Bébé » pour l’animation d’un relais petite enfance itinérant (RPEI). Le RPEI est un lieu d’information, de rencontres et d’échanges au service des parents, des professionnels de la petite enfance (assistante maternelle et garde à domicile) **et des enfants**. La commune met à disposition une salle (**la salle des fêtes**) et l’association apporte tout le matériel, le personnel encadrant pour ces rencontres. Le rythme de ces rencontres est de 2 demi-journées par mois, le vendredi matin. Cette convention est établie pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 décembre 2025. Le coût de la mission s’élève à 2 700,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **APPROUVE** la convention avec l’association LAB « Lieux Accueil Bébé » pour l’animation d’un relais petite enfance itinérant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Délibération n°2024-33 – CREANCES IRRECOURABLES – ADMISSION EN NON VALEUR DES TITRES IMPAYES AU BUDGET MULTISERVICES**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier émanant du Service de Gestion Comptable de Montluel nous informant qu’il n’a pas pu procéder au recouvrement des titres de recettes pour les loyers du commerce multi-services pour l’année 2018 pour un montant total de 2 356,58 €. Le détail est joint à la présente délibération pour le motif : combinaison infructueuse d’actes.

En conséquence, il demande l’admission en non-valeur pour ces titres irrécouvrables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **DECIDE** d’émettre en non-valeur ces titres impayés correspondant aux loyers du commerce multi-services pour l’année 2018 pour un montant de 2 356,58 € selon l’état joint ;

**INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DES DELEGATIONS DE POUVOIR DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Décision n° 2024-03 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DES REPAS EN LIAISON FROIDE DESTINEES AU RESTAURANT SCOLAIRE DE RIGNIEUX-LE-FRANC**

Il a été décidé de conclure un marché pour la fourniture et la livraison des repas en liaison froide destinées au restaurant scolaire de Rignieux-le-Franc avec l’entreprise **RPC** pour un montant de **3,105 € H.T.** par repas enfant sur la base de 5 composantes. La durée du marché est fixée pour une période d’un an reconductible 2 fois un an à compter de la rentrée 2024/2025 ;

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- *Ecole* : Mme Valérie MARCELIN fait le compte rendu du Conseil d’Ecole qui s’est tenu le 25 juin dernier. L’effectif pour la rentrée scolaire 2024/2025 est de 150 élèves répartis en 6 Classes. Mme BOUYSSOU a été nommée à l’école de Rignieux-le-Franc pour pallier au départ de Mme MARTIN. Elle occupera les fonctions de Directrice.

- Aménagement de la cour de l'école : L'atelier FICA a rendu le rapport sur l'aménagement de la cour de l'école « cour oasis » qui a été présenté lors du conseil d'école du 25 juin 2024. Les enfants des classes de CM1 et CM2 ont dévoilé le contenu des aménagements à l'ensemble des élèves de l'école. Le cas échéant, Ce dernier pourra être également exposé à la rentrée par Mme BRAZIER, de l'atelier FICA, au conseil Municipal.
- Ténement situé sous l'église : Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des différentes orientations de ce ténement. Il présente notamment les maisons MonSénior, un accueil familial pour personnes âgées. D'autre part, la Ste Chez Moi Demain est une entreprise qui aide à définir le besoin et accompagne la collectivité tout au long de l'opération de la phase de travail jusqu'à la phase de finalisation du projet. Il a été également évoqué de créer un commerce de proximité ;
- Bâches incendie : Le Maire fait part à l'assemblée de l'avancement de cette opération. Les différentes parcelles ont été bornées.
- Touquan : Une synthèse du service du transport à la demande TOUQUAN après 10 mois d'existence a été effectué par la CCPA. Il s'avère que ce mode de transport est bien utilisé sur la commune et un nouvel arrêt à Rignieux-le-Franc va être créé à la « croix de Chanoz » .
- Zéro artificialisation Nette : M. BOILEAU informe l'assemblée de sa participation au webinaire qui s'est tenu le 11 juillet dernier sur l'accompagnement à l'élaboration du rapport triennal de suivi de l'artificialisation prévu par la loi climat et résilience de 2021. Un outil informatique « Mon diagnostic Artificialisation » est mis au service des communes pour connaître l'état des terrains consommés de 2011 à 2022, soit 8,3 ha, pour notre collectivité et une courbe des terrains à consommer sur 10 ans.
- Travaux Enedis lotissement des « Brosses » : ENEDIS va procéder à des travaux de remplacement des câbles électriques alimentant une partie des maisons du lotissement les Brosses. Ils se dérouleront du 26 août 2024 jusqu'à fin octobre.
- Travaux voirie 2024 : Mme Anne MARTEL fait part du prévisionnel des travaux pour 2024 soit le chemin de Trevet et la fin du Chemin de Buyat. Le PATA va être réalisé sur les voies communale.
- Fête de la Musique : La fête de la musique s'est déroulée le 22 juin 2024 à la salle des fêtes compte-tenu des mauvaises conditions climatiques. Malgré une fréquentation un peu en baisse, la soirée a été un succès.
- Travaux assainissement : **Monsieur Fabien THOMAZET** informe le conseil de la dégradation de la berge le long du Toison. Des devis ont été demandés à différentes entreprises pour la réfection de celle-ci. D'autre part, cette année la vidange du silo de la station d'épuration va être réalisée. Un nettoyage semble préconisé.
- Employé Communal : Un nouvel agent a été recruté au service technique de la commune le 24 juin dernier, M. Alexandre FOISSIER

- Végétalisation devant la mairie : Une étude a été effectuée afin de végétaliser les abords de la mairie et vers la salle des fêtes. Deux projets ont été présentés au Conseil Municipal.
- Transfert de la compétence assainissement à la C.C.P.A. : Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion avec la CCPA pour le transfert de la compétence assainissement à la CCPA. La phase 1 de l'étude correspondant à l'état des lieux et identification des enjeux a été réalisée.
- La séance est levée à 22 H 45

<b>SIGNATURES</b>	
<p><b><u>Le maire</u></b> <b><u>Pascal PAIN</u></b></p>  	<p><b><u>Le secrétaire de séance</u></b> <b><u>M. Fabien THOMAZET</u></b></p> 

